CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL
1986

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 187 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison
M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy

Le Comité et le Bureau

MM. Jean Paupe, agric., Seleute, président *
Georges Roy, agric., Porrentruy, vice-président *
Bernard Beuret, directeur, Corban *
Gabriel Cattin, agric., Le Boéchet *
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, secr. général *
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secr. adjoint **

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, agric., Les Genevez
Agnès Membrez-Fleury, agric., Courtételle

MM. Jean Boillat, agric., Muriaux
Rémi Cattin, agric., Courroux
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle
~~Maurice Cuttat, agric., Bonfol~~ A. Burrus
François Desboeufs, agric., Courgenay
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agric., Le Noirmont
Samuel Gerber, agric., Porrentruy
Hubert Marchand, agric., Monturban-Ocourt
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine
Bernard Saucy, agric., Lajoux
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon
Dominique Varin, agric., Alle
Joseph Willemin, agric., Epauvillers
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle

Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont ** .

* Membres du Bureau
** Membres associés

(suite en page 3 de la couverture)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Rapport annuel 1986

TABLE DES MATIERES

	Pages
Le mot du président	2
Çoli ne vait pe aidé mâ !	3
1. Procès-verbal de la 11e assemblée	4 - 9
Résolution	10
2. Rapport d'activité 1986	11 - 26
Le temps en 1986	11
L'agriculture dans la tourmente	12
Comité - Bureau - Commissions	13
Consultations : n'en jetez plus !	14 - 15
Arrêté laitier : la foire d'empoigne	16
Arrêté sucrier : les limites de la démocratie	17
Politique agricole : quelles perspectives ?	18
Politique agricole cantonale : pour l'intérêt général	19
Agriculture et environnement	20
La coopération agricole au défi	21
Secrétariat	22
Centrale des blés du Jura	23
Centrale des oléagineux du Jura	24
A votre service	25
Conclusion	26
Contributions professionnelles	27
3. Comptes 1986 - Budget 1987	28 - 29
Bilan	30
Rapport de vérification	31
4. Programme d'activité 1987	32
5. Statistiques et renseignements divers	33 - 36.

- o -

Le mot du président

Le praticien que je suis ne peut nier que l'agriculture connaît actuellement une période difficile. Les surplus agricoles, phénomène qui n'est pas propre à la Suisse mais s'étend à l'ensemble des pays industrialisés, ont des répercussions catastrophiques sur le revenu agricole.

Contrarié dans sa fonction de producteur, le paysan s'interroge : que va-t-il se passer ? Que réserve l'avenir ? Certes, assumer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire restera une tâche primordiale de l'agriculture et sa justification essentielle, mais aujourd'hui, sa mission s'est élargie. Elle doit satisfaire des besoins nouveaux, moins matériels, en rapport avec l'environnement naturel et social. Ces nouvelles demandes, de plus en plus pressantes, offrent elles aussi des perspectives à notre profession. Encore faut-il savoir s'y préparer !

La création du canton du Jura et l'inscription dans sa Constitution du principe d'une politique agricole cantonale avait suscité de grands espoirs dans le monde paysan. Après de longs travaux préparatoires, le Gouvernement a rendu public un projet de loi sur le développement rural (loi cadre fixant les principes généraux de la politique agricole cantonale). Si ce projet a retenu toute l'attention des organisations agricoles consultées et de la Chambre d'agriculture en particulier, il n'en est pas de même pour les praticiens. Confrontés quotidiennement aux problèmes concrets, ceux-ci ne se retrouvent pas toujours dans les perspectives globales. Ils s'intéressent avant tout aux applications pratiques. Dès lors, si l'on entend élargir le débat sur la politique agricole et y associer les premiers intéressés, la rapide mise en discussion des lois d'application est souhaitable.

En fait, le succès de la politique agricole cantonale dépendra certes de la qualité de l'instrument législatif, mais aussi d'une volonté politique, voire populaire. A ce titre, le peuple jurassien a fait preuve de maturité et de compréhension à l'égard de son agriculture en acceptant l'arrêté sucrier. C'est de bon augure pour l'avenir.

Jean Paupe

Çoli ne vait pe aidé mâ !

Cette expression patoise qui figure sur les enveloppes de la Chambre d'agriculture signifie : "cela ne va pas toujours mal". Certains considéreront que la période difficile que traverse actuellement l'agriculture ne se prête guère à des considérations sur l'optimisme. Votre secrétaire-philosophe pense qu'au contraire, c'est précisément dans de telles circonstances que l'optimisme acquiert toute sa signification. Quel mérite et quelle utilité aurait-il lorsque tout va bien ?

Notre profession est confrontée à des problèmes réels ayant trait notamment à l'écoulement de ses productions. Ces difficultés sont accentuées par des manipulations spéculatives, dont on sait qu'elles sévissent surtout en situation de crise (les manipulateurs sont ainsi comparables à des chacals, qui s'attaquent aux proies blessées ou affaiblies; on conviendra que cette comparaison n'est guère à leur honneur). En pareille situation, les donneurs de leçon et les médecins ès agriculture se font légion, chacun y allant de sa solution qui souvent, sert d'abord ses propres intérêts. L'impression de confusion est ainsi renforcée et tout l'édifice de la politique agricole chancelle, paraissant confirmer les critiques de ceux qui le sapent !

Les grands équilibres sont fragiles et reposent souvent sur des bases psychologiques. Si nous voulons défendre efficacement la politique agricole suisse qui vise au maintien d'une économie agraire dans ce pays d'argent, de loisirs et de tertiaire, il importe que nous ne nous laissions pas ébranler psychologiquement et que nous ne cédions pas au défaitisme qui signerait la victoire des "marchands du Temple".

L'optimisme, l'ouverture au dialogue dans la sérénité et dans la conscience de représenter une valeur sociale et économique irremplaçable, tels sont les préalables à une défense efficace de la profession.

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 11e assemblée générale des délégués du 7 mars 1986 à 13 h 30 à St-Ursanne (Halle de gymnastique)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Procès-verbal de la 10e assemblée des délégués du 1er mars 1985 à Courtemaîche
4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1985
5. Transjurane et agriculture
6. Discussion générale
7. Comptes 1985 et rapport de vérification
8. Budget 1986
9. Programme d'activité 1986
10. Résolution
11. Divers et propositions individuelles.

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 50, le président Jean Paupe salue l'assemblée et remercie la commune de St-Ursanne pour son accueil ainsi que la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs pour sa collaboration à l'organisation de cette assemblée. Puis le président salue les invités, notamment MM. J.-M. Ory, président du Parlement, J.-P. Beuret, ministre de l'Economie publique, C. Moritz, maire de St-Ursanne, J. Jeannerat, président de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, H. Cuttat et L. Fleury, membres d'honneur, P. Etique, conseiller national, M. Ehrler, de l'USP, O. Mani du SAB, P. Schmid du VLG, O. Erni de la MIBA, P. Châtelain et F. Thommet du Milchverband, C. Gigon de la Fédération romande des consommatrices, une douzaine de députés au Parlement cantonal ainsi que les représentants de la presse. Quelques personnalités sont excusées, notamment MM. G. Brahier et R. Schaffter, conseillers aux Etats, B. Beuret, directeur de Courte-

melon, A. Renfer, ancien secrétaire général, J.-M. Aubry, chef du SVAJ, D. Gerber, député. Après avoir salué les délégués des organisations membres, le président donne la parole à quelques invités.

M. C. Moritz, maire de St-Ursanne, relève que la Chambre d'agriculture du Jura s'est acquise une renommée solide et méritée. St-Ursanne, dit-il, citée urbaine au coeur d'une région rurale, vous accueille dans la joie et l'amitié. Après une présentation de sa commune, haut-lieu du passé jurassien, M. le maire rompt une lance en faveur de la Transjurane et conclut en transmettant ses meilleurs voeux à l'adresse de l'agriculture jurassienne.

M. J.-M. Ory, président du Parlement, souligne que comme les autres secteurs d'activité, l'agriculture a des zones d'ombre et de lumière, dans une époque difficile du point de vue moral et économique. Rappelant que le Jura est un pays de terriens et que l'avenir aura davantage besoin d'humanistes que de spécialistes, le président Ory considère que l'agriculture a un rôle important à jouer dans cette perspective. Il exprime sa vive gratitude et transmet un cordial salut à l'agriculture jurassienne et à ses représentants.

Quant à M. J.-P. Beuret, ministre de l'Economie publique et donc de l'agriculture cantonale, il relève que le paysan n'est pas seulement un producteur, mais aussi un acteur de l'équilibre socio-économique régional. La politique agricole doit être fondée sur ce constat. Le ministre constate que depuis son entrée en souveraineté, le Canton du Jura s'est appliqué à pratiquer une politique agricole plus dynamique, en concertation avec les organisations professionnelles, notamment la Chambre d'agriculture. Cette politique tranche avec le vide institutionnel dans lequel se mouvait l'agriculture jurassienne sous l'ancien régime. Après avoir souhaité que l'on évite les querelles sur des questions marginales pour se concentrer sur les problèmes essentiels, le ministre fustige la politique agricole fédérale. Il stigmatise les effets dramatiques d'une politique qui érige les blocages en système et qui sape la liberté d'entreprendre. Le ministre en appelle à la solidarité de tous les acteurs de l'économie. Au nom du Gouvernement, il remercie la Chambre d'agriculture pour son effort en faveur de la promotion de l'agriculture jurassienne.

M. J. Jeannerat accueille cordialement les délégués et invités, au nom de la communauté agricole du Clos-du-Doubs. Le président de la SACD présente l'agriculture des huit communes de la région, forte

de 134 exploitations, dont 106 à plein temps, qui cultivent 3.000 Ha de SAU (8 % de la SAU cantonale). Le cheptel compte 4.000 UGB, dont 1.500 vaches, 350 chevaux et 1.000 porcs. La région produit 8 millions de kg de lait. M. Jeannerat conclut en prônant une solidarité sans faille, notamment entre la montagne et la plaine.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte, en indiquant que 200 personnes sont présentes, dont 160 délégués des organisations membres. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

MM. P. Buchwalder, J.-L. Chételat, G. Thiévent et J. Schaffner sont désignés.

3. Procès-verbal de la 10e assemblée des délégués du 1er mars 1985 à Courtemaîche

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1985. Il est accepté tacitement par l'assemblée, avec remerciements à son auteur, Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1985

Le président de la Chambre d'agriculture du Jura constate d'abord que le revenu agricole a régressé en 1985; une adaptation des prix agricoles est donc indispensable. S'élevant contre les critiques dont l'agriculture est actuellement l'objet, M. Paupe démontre par quelques chiffres qu'elles sont infondées. Il appelle les agriculteurs à se mobiliser à l'occasion de la votation sur l'arrêté sucrier. Puis le président rappelle quelques thèmes d'actualité touchant l'agriculture jurassienne : la mise en valeur des productions, la politique agricole cantonale qui se fait attendre, les problèmes d'écoulement des productions (contingentement laitier, marchés d'élimination du bétail), le succès rencontré par les remaniements parcellaires. Le président conclut en considérant que les problèmes ne sont pas nécessairement synonymes de "crise"; s'il n'y avait plus de problèmes, c'est alors que la situation serait vraiment inquiétante.

Le secrétaire général Blaise Oriet rappelle par quelques chiffres le grand chemin parcouru par l'agriculture jurassienne depuis une

quinzaine d'années. Cette mise en perspective d'une évolution permet de relativiser les a-coups et de ne pas céder au pessimisme face à des difficultés passagères. B. Oriet souligne que l'enjeu de la votation du 28 septembre prochain sur le sucre n'est pas une production déterminée, mais bien le principe même de la production indigène et de sa part à l'auto-approvisionnement du pays. Relevant les bons contacts avec la Division cantonale de l'agriculture, le secrétaire général déplore néanmoins la réticence du Canton à engager des moyens en faveur d'une politique agricole d'incitation et de flanquement. L'intervenant rappelle diverses interventions de la Chambre durant l'exercice écoulé (contributions aux éliminations du bétail, fiscalité, nouvel arrêté laitier, services de consultation en assurances et en matière de protection juridique, contributions professionnelles). B. Oriet conclut par un appel à la confiance en l'avenir de l'agriculture.

5. Transjurane et agriculture

Ce thème est présenté par J. Maître et B. Oriet. J. Maître rappelle les différentes étapes du projet "Transjurane", qui s'est étoffé progressivement jusqu'à ne plus guère correspondre au projet présenté au peuple lors de la votation sur le principe. Une polémique s'est développée concernant l'emprise réelle du nouveau projet. En concertation avec les Sociétés régionales d'agriculture, la Chambre d'agriculture a préparé un dossier de doléances à l'intention des instances décisionnelles de la Confédération. Parmi ces doléances, mentionnons la suppression d'un certain nombre de jonctions, de routes d'accès et de contournement, du plan d'eau; la prise en considération des reboisements naturels pour la compensation des défrichements liés au projet, la non-réduction des contingents laitiers pour surface perdue, etc. En ce qui concerne la quatrième piste, la Chambre d'agriculture considère qu'une route à quatre pistes avec peu de jonctions comporte moins d'entraves qu'une route à trois pistes avec de nombreuses jonctions, impliquant chacune une emprise considérable et des routes d'accès qui cloisonnent le territoire. D'accord donc avec les quatre pistes, à condition qu'un certain nombre de jonctions soit supprimées.

B. Oriet développe les arguments contre la prolongation de la ligne CJ de Glovelier à Delémont. Ce projet est inacceptable en raison de l'existence d'une voie ferroviaire dans la Vallée. Si l'on veut amener le train CJ à Delémont, il faut utiliser la voie existante et non

en construire une seconde. Tous les arguments des promoteurs ne tiennent pas devant cette réalité et la nécessité d'éviter une emprise et un cloisonnement supplémentaires dans une étroite Vallée qui sera déjà mise à mal par la Transjurane et qui comporte déjà des routes de pénétration et une voie ferroviaire. Trop c'est trop. L'agriculture est ici fondée à faire prévaloir ses intérêts face à un projet farfelu. Convaincue de son bon droit, au regard même de l'intérêt général, l'agriculture demande qu'une votation populaire soit organisée sur ce projet controversé. Dans le cas contraire, le comité de la Chambre d'agriculture demande à l'assemblée des délégués l'autorisation de prendre toutes mesures utiles pour s'opposer à ce projet; on peut penser notamment à une pétition, à un référendum ou à une initiative.

6. Discussion générale

La discussion porte essentiellement sur le point 5. Le député M. Oeuvray souligne que le Parlement ne s'est prononcé que sur la quatrième piste et non sur les autres aspects relevés par la Chambre d'agriculture; il déclare appuyer les conclusions de la Chambre, aussi bien en ce qui concerne la Transjurane que le projet CJ. M. J. Comte invite lui aussi l'assemblée à soutenir le programme d'action proposé.

Soumises au vote, les propositions présentées sont approuvées à l'unanimité moins une voix.

7. Comptes 1985 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 28 à 30 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification, les comptes 1985 sont approuvés à une majorité évidente, sans décompte de voix.

8. Budget 1986

Ce budget est proposé en page 29 du rapport annuel. Il porte sur un montant total de 223.000.- francs et prévoit un déficit de 6.000.- francs. Après que le secrétaire ait commenté quelques postes, il est approuvé par l'assemblée à une majorité évidente, sans décompte de voix.

9. Programme d'activité 1986

Ce programme, commenté par le secrétaire général, figure en page 32 du rapport annuel. Il est approuvé tel que proposé.

10. Résolution

La résolution reproduite sur la page suivante est votée à l'unanimité par l'assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

M. X. Prêtre signale que les primes de culture pour le maïs-grain sont payées en mars-avril de l'année suivante; il a constaté un retard similaire pour les contributions aux vaches-nourrices et demande des explications. M. Cuttat, chef du Service de l'économie rurale explique le paiement tardif des primes pour le maïs par le fait que les déclarations ne parviennent qu'après la récolte; les décomptes pour la demande de versement ne peuvent être préparés avant la rentrée de toutes les déclarations. Le Service a aussi dû faire face à un surcroît de travail dû au développement des surfaces céréalières bénéficiant de primes et à la mise sur informatique des décomptes. Le président Paupe rappelle que la Chambre est intervenue à quelques reprises déjà pour demander un raccourcissement du délai de paiement des contributions fédérales; nous souhaitons également que ces paiements ne transitent plus par les communes et soient versées directement aux agriculteurs. M. Arn soutient cette demande en constatant que l'apparition de contributions dans les comptes communaux ne sert pas les intérêts de l'agriculture.

M. Guélat se demande si la place d'armes de Bure ne pourrait contribuer à l'emprise de la Transjurane, par un mécanisme de compensation. Cette question pourra éventuellement être évoquée lors de la discussion du tronçon Porrentruy-frontière française.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie tous les participants pour leur présence et pour leur appui et souhaite à chacun une bonne année agricole 1986, puis lève l'assemblée à 16 heures.

Le secrétaire : Blaise Oriet

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 7 mars 1986 à St-Ursanne, 160 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante :

La Chambre d'agriculture du Jura s'insurge contre les attaques sans nuances dont l'agriculture indigène et la politique agricole font l'objet ces derniers temps. Ces critiques sont d'autant plus iniques qu'elles émanent de milieux économiques privilégiés, qui espèrent accroître encore leur bénéfice au détriment d'un secteur indispensable à notre pays, quoiqu'économiquement fragile. Les agriculteurs constatent que le chiffre d'affaires de Migros aussi bien que de Coop est supérieur au chiffre d'affaires de toute l'agriculture suisse et qu'en 1985, le bénéfice des trois principales banques du pays représente plusieurs fois le coût de la politique agricole suisse.

La Chambre d'agriculture du Jura en appelle au bon sens du peuple suisse et à la responsabilité de ses autorités pour ménager à l'agriculture des perspectives conformes au rôle éminent que joue ce secteur dans notre société.

A cet égard, la Chambre d'agriculture du Jura :

- *exige une adaptation des prix agricoles permettant d'atteindre la rétribution équitable;*
- *s'oppose à la taxe supplémentaire sur les contingents laitiers et demande que l'arrêté laitier 1987 permette d'assurer l'existence des exploitations qui ont besoin de la production laitière;*
- *invite le peuple suisse à accepter l'arrêté sur l'économie sucrière soumis en votation populaire les 27 et 28 septembre prochains. L'agriculture suisse produit moins de 50 % du sucre consommé dans le pays; la production de betteraves représente l'une des rares marges de manoeuvre dont dispose encore l'agriculture.*

La Chambre d'agriculture invite l'Etat et les partenaires concernés à user modérément du sol dans notre canton. Nous constatons actuellement une accélération rapide des entraves et des emprises sur l'aire agricole. Un usage modéré du sol n'est pas incompatible avec le développement économique, bien au contraire.

La Chambre d'agriculture conteste plusieurs développements inutiles du projet Transjurane : le plan d'eau, certaines routes de contournement, le nombre excessif de jonctions, impliquant autant de routes d'accès.

La Chambre d'agriculture du Jura s'oppose fermement au projet de prolongement de la voie CJ. La desserte ferroviaire des Franches-Montagnes peut être mieux assurée dans le cadre d'un aménagement de la ligne existante, par une coordination CJ-CFF, par une amélioration des cadences, des correspondances, des temps de parcours, etc. La Chambre d'agriculture demande aux instances concernées de renoncer à ce projet contraire à l'intérêt général, ou sinon, prie le Gouvernement d'en référer au peuple.

Enfin, la Chambre d'agriculture demande à l'Etat de mettre en oeuvre une politique agricole cantonale définissant des objectifs et déterminant les moyens à engager, conformément à l'article 51 de la Constitution.

Chambre d'agriculture du Jura

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1986

Le temps en 1986

Une fois n'est pas coutume ! Cédant à une mode courante dans les comices agricoles, nous commencerons ce rapport d'activité par une revue du temps qu'il a fait, rendant ainsi hommage à ce facteur si déterminant de l'activité agricole.

Un printemps pourri. Point de différences entre la plaine et la montagne le printemps dernier : la neige a maintenu son manteau blanc jusqu'à fin mars; elle disparaît partout en même temps, sous l'effet de la pluie plus que du soleil. Pas de gels de printemps, mais de la pluie, encore de la pluie jusqu'à mi-juin. Très peu de jours se sont prêtés aux travaux des champs; les semis de printemps sont très tardifs. Verse précoce dans les céréales; pied noir sur les betteraves; herbe vieillie en plaine. L'année agricole s'annonce mal.

Un été réparateur. Le beau temps réapparaît avec le début de l'été, à tel point que l'on parle de sécheresse à la fin de juillet. Août est plus instable; septembre frais. Les foins ont pu s'effectuer dans d'excellentes conditions en montagne. Les cultures ont rattrapé la totalité de leur retard et promettent des récoltes normales, à l'exception de l'orge de printemps qui connaît sa plus mauvaise année depuis longtemps. Le gros des moissons a lieu durant la première quinzaine d'août dans des conditions variables. Pas de céréales germées.

Un automne fidèle à lui-même. Beau début de l'automne; temps plutôt frais; violentes averses durant la seconde moitié d'octobre. Du 10 au 15 novembre, été de la St-Martin avec des températures dépassant 20 °C. Bonnes conditions de semis. Les betteraves affichent une teneur élevée en sucre; excellente année pour le maïs, malgré les retards du printemps. La principale ombre au tableau de l'année agricole (hormis les problèmes politiques) est la très mauvaise situation du marché du bétail.

L'agriculture dans la tourmente

Si l'agriculture dépend beaucoup du temps, elle dépend aussi de la politique, en Suisse particulièrement. A cet égard, le temps politique pour l'agriculture a été sombre et orageux durant toute l'année. On a même connu un typhon dévastateur -phénomène rare en Suisse- en date du 28 septembre (votation sur l'arrêté sucrier).

La conjoncture politique s'est bizarrement dégradée à partir de la publication, fin 1984, du 6e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture, qui peignait la campagne en rose et, tout en décernant une excellente note à notre politique agricole, annonçait quelques remises en cause. Quelle est la part du hasard ? Toujours est-il que ce coup de clairon, véritable trompette de Jéricho, fissura les murailles de la citadelle. On aurait dit l'hallali ! Souvenez-vous des critiques à l'emporte-pièce de hauts responsables plus ou moins irresponsables ou de tel ou tel journaliste en mal de notoriété. A l'arrière, la grosse artillerie attendait son heure, qui se présenta sous les traits d'une modification de l'arrêté sucrier. Migros lance le référendum en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et avec l'appui intéressé de ses compères Coop et Denner, gagne démagogiquement la bataille du sucre.

Prétendant s'autoriser de la volonté populaire, qui ne s'y retrouve guère dans la complexité de la "chose" agricole, les grands commerçants se croient maintenant en droit de définir une politique agricole plus conforme à leurs intérêts, comme si les intérêts d'une société et d'un pays se réduisaient à ces perspectives d'affairistes. Non contents de perturber à merci le marché de la viande, faisant perdre des centaines de millions de francs aux producteurs, ces milieux ont actuellement le nouvel arrêté laitier dans le collimateur.

L'agriculture doit répondre à ce défi par une grande cohésion et exiger que le pouvoir politique prenne ses responsabilités.

Comité - Bureau - Commissions

Cette année également, les organes de la Chambre d'agriculture ont été fortement sollicités pour traiter d'une actualité plus touffue encore qu'à l'accoutumée. C'est ainsi que le comité, le bureau et les commissions ont siégé à plus de quarante reprises, avec une assiduité remarquable. Certes, un mandat au bureau par exemple, est une lourde charge pour un agriculteur qui a bien d'autres chats à fouetter. Le rôle représentatif de la Chambre d'agriculture implique cependant cette forte participation des professionnels eux-mêmes et nous nous honorons d'avoir pu la maintenir jusqu'à présent, tout en comptant bien poursuivre dans cette voie. C'est ici le lieu de remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'engagent ainsi pour la défense professionnelle, au profit de tous.

Plusieurs entrevues ont eu lieu avec différentes instances étatiques ou professionnelles. A part l'étude des nombreux projets soumis en consultation, nous citerons les problèmes suivants, pour donner une idée des questions examinées : contributions à l'élimination; remaniements parcellaires; améliorations foncières; mise en valeur du lait; politique laitière; fiscalité des agriculteurs et des organisations agricoles; politique agricole cantonale; allocations familiales; Transjurane; projet CJ; boues d'épuration; prix agricoles; encaissement des contributions professionnelles; orientation des productions; arrêté sucrier; contrat type de travail; aménagement du territoire; protection de la nature; caisses d'assurance du bétail; surfaces d'assolement; Jura Carna; assurances rurales; développement régional; questions administratives; prévoyance professionnelle; etc.

Rien n'est simple en politique agricole; les mesures s'inscrivent généralement dans le moyen ou le long terme; le compromis (sans compromission) est la règle plus que l'exception. Ce qui importe en l'occurrence, c'est la cohérence et la responsabilité d'une position qui doit trouver son accomplissement dans la persévérance de l'action.

Consultations : n'en jetez plus !

Dans son texte introductif du dernier rapport annuel, le secrétaire de la Chambre d'agriculture relevait la multiplication des interventions législatives et des textes administratifs, suggérant une pause dans les réformes. Le moins que l'on peut dire est qu'il n'a pas été entendu puisque la Chambre n'a jamais eu, autant qu'en 1986, de nouveaux textes légaux à étudier au nom de l'agriculture jurassienne. C'est ainsi que nous avons transmis à diverses instances des prises de position concernant les projets suivants :

- modification de la loi cantonale instituant le Tribunal des baux à loyer et à ferme;
- projet de loi cantonale visant à protéger et à soutenir la famille;
- ordonnance fédérale sur le marché du bétail de boucherie et l'approvisionnement en viande;
- projet de loi fédérale sur la conservation de la forêt et la protection contre les forces de la nature (loi forestière);
- plan directeur cantonal d'aménagement du territoire :
  - surfaces d'assolement,
  - urbanisation,
  - sites et paysages à protéger.
- projet d'ordonnance fédérale concernant le calcul des fermages agricoles (ordonnance sur les fermages);
- révision de la loi cantonale sur les allocations familiales aux salariés;
- arrêté cantonal concernant l'élaboration du deuxième programme de développement économique;
- instructions de l'OFAG concernant l'approbation et l'admission au herd-book des bovins à viande;
- modification de l'ordonnance fédérale sur la vente du bétail;
- modification de l'ordonnance fédérale concernant les contributions à l'élimination du bétail;
- avant-projet de loi fédérale sur le droit foncier rural;

- modification de l'ordonnance fédérale instituant une contribution aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne et de la région préalpine des collines;
- révision fondamentale de la loi cantonale sur les impôts directs de l'Etat et des communes;
- projet de loi cantonale sur le développement rural (politique agricole cantonale);
- projet de loi cantonale sur les améliorations foncières.

Parmi tous ces projets, certains sont d'une importance considérable pour l'agriculture et conditionneront partiellement son avenir. A ce palmarès, on citera d'abord la loi sur le développement rural qui constitue la charpente de la politique agricole cantonale. Moins générale mais plus concrète, la loi sur les améliorations foncières déterminera la politique de l'Etat dans cet important secteur. La politique d'aménagement du territoire ne prend pas suffisamment en compte les réalités agricoles : on pinaille sur les surfaces d'assolement tandis qu'à l'inverse, on propose la mise sous protection d'étendues considérables. En ce qui concerne la politique familiale, nous prônons la compensation des inconvénients matériels liés aux conditions rurales, afin d'encourager le maintien de la famille dans ce milieu propice à son épanouissement.

Parmi les objets fédéraux, le droit foncier rural est certes très important, mais il doit franchir tellement d'obstacles que nous ne pouvons prétendre l'influencer décisivement. Améliorant le statut du fermier, l'ordonnance sur les fermages introduit aussi une forte adaptation des baux, augmentation due également à la révision des valeurs de rendement. La révision de l'ordonnance sur le marché du bétail de boucherie, qui prévoit l'assujettissement douanier de viandes importées concurrentes, se heurte à une forte opposition des grands distributeurs. A partir de cette révision, nous verrons si c'est le Conseil fédéral ou la Migros qui commande dans ce pays. Quant à la loi forestière, elle prône une étatisation de l'économie forestière, préfigurant peut-être le sort de l'agriculture apprêtée à la sauce Migros.

Arrêté laitier : la foire d'empoigne

L'arrêté sur l'économie laitière (AEL) est le plus gros morceau de la politique agricole suisse, puisqu'il détermine, à lui tout seul, plus de la moitié du coût de notre politique agricole. L'AEL 77 arrive à échéance le 31 octobre de cette année; le projet d'AEL 87 prévoit des contraintes encore plus fortes pour la production (alourdissement de la retenue, taxe supplémentaire sur les grands contingents, réductions linéaires, paiement selon la teneur). Ce projet est actuellement discuté en commissions des Chambres; les "marchands du Temple" pèsent de tout leur poids pour limiter la production indigène, jouant sans scrupules sur la diversité de conditions (gros/petits, extensif/intensif, plaine/montagne) pour diviser les producteurs et y réussissant souvent.

Devant l'impasse, le Conseil fédéral propose aux Chambres de prolonger de deux années la validité de l'actuel arrêté. Considérant que rien de bon ne peut sortir de l'état d'esprit existant présentement, la Chambre d'agriculture du Jura est favorable à une prorogation aussi longue que possible de l'AEL 77. Si l'on veut calmer le débat, il faudrait pourtant se borner à gérer la situation actuelle, afin de préparer dans la sérénité le nouvel arrêté. Or, tel n'est malheureusement pas le cas. L'Administration fédérale concocte, pour le printemps prochain, une révision des ordonnances réduisant drastiquement les rares mesures de souplesse appliquées actuellement (nouveaux producteurs, changements d'exploitant, modernisations, cas de rigueur). Parallèlement, on applique des réductions linéaires de contingent. Ainsi, tout est entrepris pour décourager la production laitière indigène.

La situation dans le secteur laitier n'est pas telle pour justifier des mesures si négatives. On a l'impression que les problèmes d'écoulement ne sont plus qu'un prétexte pour justifier le sacrifice de la production indigène sur l'autel des juteux échanges avec l'étranger. Cette politique n'est pas digne de la Suisse; elle est peut-être malheureusement à la mesure de notre société.

Arrêté sucrier : les limites de la démocratie

Le 24 septembre 1986, le souverain suisse a refusé la modification de l'arrêté sucrier par 61,7 % de "non" contre 38,3 % de "oui", avec une participation de 34,0 %. Le Jura est l'un des cinq cantons acceptants (FR, VD, VS, JU, TG), avec 54,3 % de "oui" et 41,4 % de participation. Relevons encore que la Romandie a accepté l'arrêté de justesse, alors qu'il a été massivement rejeté à Bâle-ville (82,8 % de "non" !), à Bâle-campagne (77,1 % de "non") et à Zurich (70 % de "non"). Le canton de Berne refuse par 55,1 %, les trois districts du Jura méridional par 58,9 %.

La Chambre d'agriculture du Jura a mené une vigoureuse campagne d'information, dénonçant notamment la duplicité et la démagogie des grands distributeurs. Notre message a été entendu, puisqu'en dépit des moyens considérables engagés par nos adversaires dans la presse et dans leurs points de vente, une majorité de Jurassiens ne s'est pas laissée abuser. Il faut souligner aussi la solidarité des régions de montagnes du Jura, qui ont massivement soutenu l'arrêté.

Cette modification présentait des avantages pour tout le monde, hormis pour les importateurs. Les échanges lait/betteraves auraient permis d'alléger les secteurs du lait et de la viande, favorisant une judicieuse complémentarité plaine/montagne. Le coût du placement des produits aurait pu être considérablement réduit, le citoyen-contribuable récupérant plus que la petite augmentation du sucre supportée par le citoyen-consommateur.

Le principal enseignement de cette votation, c'est que les grands distributeurs ont aujourd'hui les moyens démagogiques de faire sanctionner démocratiquement leurs intérêts, fussent-ils à l'opposé de l'intérêt général. Les responsables politiques seraient bien avisés de méditer sur cette situation qui marque les limites de notre démocratie directe. Le peuple doit pouvoir se prononcer sur les principes et sur les coûts globaux d'une politique, non sur les détails. Quand verrons-nous le salaire des agents de l'Etat ou des directeurs de Migros soumis à référendum ?!

Politique agricole suisse : quelles perspectives ?

Quel que soit le système, la vie entre les hommes est régie par les rapports de force, qu'ils soient déterminés par le marché ou par l'Etat (resp. par le système démocratique). On sait que compte tenu de diverses conditions, l'agriculture suisse n'aurait aucune chance si elle était soumise à la logique du marché. C'est pourquoi le maintien d'une agriculture en Suisse est avant tout un choix politique. Le recours à l'ordre politique n'a cependant de sens et d'effet que si celui-ci se distingue de l'ordre économique. Cette distinction est aujourd'hui battue en brèche par le pouvoir démagogique des "marchands du Temple".

Indépendamment de ce problème de fond, il y a quelques petits problèmes d'excédents dans la production agricole indigène. Les solutions seraient simples, si elles n'étaient combattues par ceux qui veulent accréditer à tout prix l'idée d'une surproduction (avec 45 %, on produit trop de sucre !). La production laitière est fermement contrôlée; celle de viande ne requerrait que de minimes ajustements si elle n'était concurrencée de façon déloyale par des importations substitutives et par des manipulations; une judicieuse orientation des productions permettrait de substituer une partie des panifiables par des fourragères. Tout cela fonctionnerait harmonieusement sans le travail de sape d'intérêts mercantiles.

On parle de plus en plus d'interventions professionnelles dans le marché. Il faut soutenir ces initiatives, même si elles ne constituent pas la panacée, car tôt ou tard, le marché s'imposera à nous si nous n'allons pas à lui. L'agriculture suisse n'est guère habituée à cette confrontation avec le marché; il est urgent d'en faire l'apprentissage, fût-ce avec quelques tâtonnements. Qui dit marché des produits agricoles en Suisse implique nécesairement une protection douanière. A l'heure où le GATT entend réduire le protectionnisme agricole, tandis que l'intégration européenne poursuit son chemin, l'agriculture suisse ne peut que remettre une partie de son sort entre les mains de l'Etat.

Politique agricole cantonale : pour l'intérêt général

Après des années de gestation, la politique agricole cantonale prend forme. Un projet intitulé "loi sur le développement rural" a été soumis en consultation auprès de la profession, des communes, des partis politiques et de divers groupements socio-économiques. Ce projet consiste en une loi-cadre énumérant les objectifs et les mesures à viser sur le plan cantonal pour promouvoir le développement de l'agriculture et à travers elle, contribuer au développement économique des régions rurales.

Après une étude attentive du projet, la Chambre d'agriculture a admis l'idée d'une loi-cadre, renvoyant les dispositions d'application à une législation spéciale, existant déjà en partie. Cependant, la Chambre demande d'élargir considérablement les perspectives de la politique agricole cantonale, en considérant tous les aspects de l'activité agricole. Il faut également instituer les moyens de cette politique par un Fonds d'investissement. A défaut de ces moyens, la loi sur le développement rural ne serait qu'un recueil de bonnes intentions, plus proche du discours de cantine que d'une politique concrète.

Dans ses commentaires, la Chambre d'agriculture souligne que la politique agricole est une oeuvre d'intérêt général, car pour de nombreux villages et de vastes régions du canton, l'agriculture demeure un fondement socio-économique irrécusable. A l'échelle du canton tout entier, l'agriculture conserve une importance considérable par les milliers d'emplois qu'elle assure (ces dix dernières années, les pertes d'emplois permanents et temporaires dans l'agriculture sont plus élevées que le nombre actuel de chômeurs), par ses tâches d'intérêt général en matière d'environnement, de répartition démographique, de formation de la jeunesse, etc.

Considérant la politique agricole sous l'angle de l'intérêt général, qui paraît manifeste, la mise en oeuvre de cet instrument, avec des moyens appropriés, devrait faire l'objet d'une attention prioritaire.

Agriculture et environnement

La position de la Chambre d'agriculture en matière de politique de l'environnement est connue : elle consiste à considérer que l'agriculture est de loin le principal acteur écologique; par conséquent, aucune politique réaliste dans ce domaine ne peut se faire sans son concours.

Ce constat signale la responsabilité de l'agriculture à l'égard de l'environnement naturel, responsabilité qui a été assumée jusqu'à présent et qui continuera de l'être à l'avenir, en prenant en considération les contraintes et les exigences nouvelles, Mais ce constat signifie aussi que tous ceux qui se préoccupent d'écologie intègrent les paramètres de l'activité agricole dans leur réflexion, ce qui n'est pas toujours le cas.

Parmi les questions d'actualité dans ce domaine, il faut mentionner notamment l'élaboration du plan cantonal d'aménagement ainsi que le recyclage des boues d'épuration. La Chambre d'agriculture constate que les surfaces d'assolement (réservées impérativement à l'agriculture) ont fait l'objet de contestation tandis que les projets d'infrastructures obtiennent une priorité et que de vastes zones sont convoitées par les idéologues de la nature, dans le cadre du plan des sites et paysages à protéger. On conviendra que cette approche de l'environnement préoccupe sérieusement l'agriculture.

En revanche, la société souhaite que l'agriculture recycle les boues d'épuration (les STEP de Delémont et de Porrentruy entreront prochainement en activité), tout en multipliant les contrôles et en accroissant les exigences de pureté et de qualité. On peut constater au moins que certaines exigences de la société envers l'agriculture sont théoriques, voire contradictoires : une chatte n'y retrouverait pas ses petits ! Si l'on entend imposer des restrictions de plus en plus sévères à l'agriculture, il faudra en payer le prix, notamment par des indemnisations, les restrictions à l'exploitation pouvant être assimilées à une expropriation partielle. Des dispositions légales fédérales existent d'ailleurs en la matière.

La coopération agricole au défi

Le prolongement de l'agriculture par la coopération en amont (approvisionnement en agents de production) comme en aval (mise en valeur et écoulement des produits) renforce à la fois la position économique de l'agriculture et sa capacité politique. On peut en effet attendre de toute personne qui est occupée directement ou indirectement par l'agriculture, un soutien pour la profession.

Deux importants projets de coopération sont à l'étude aux Franches-Montagnes (centre agricole de la Société d'agriculture et fromagerie Tête-de-moine à Saignelégier ou environs). La réalisation de ces projets est d'une importance cruciale pour l'avenir de l'agriculture franc-montagnarde. Avec le manège de Saignelégier, ces projets traduisent un renouveau de l'agriculture du Haut-Plateau. Du point de vue agricole, les années 50/60 ont été vadaises, celles de 70/80 ajoulotes; les années 90/2000 seront peut-être montagnardes. Il faut y contribuer.

A Delémont sont étudiées les voies et moyens d'une participation accrue des agriculteurs à la gestion des coopératives liées au VLG (assoc. agricoles de Delémont, de Courrendlin et de Courroux-Courcelon), regroupées sous le terme générique d'Agro-Centre Delémont. La réussite de cette réactivation coopérative dépendra principalement de l'engagement des intéressés eux-mêmes.

Rappelons aussi la faillite du projet Jura Carna. On constate que les abattages dans le canton continuent de régresser et que le marché de la viande échappe de plus en plus à l'agriculture, mais aussi à la boucherie locale et régionale. Dans ce contexte, cet échec est regrettable. C'est également un échec de la solidarité agricole et de la coopération (pour VLG et MIBA aussi).

Le projet de centre collecteur à l'association agricole de Porrentruy est en suspens. La rénovation de certaines fromageries en Ajoie et à Develier fait également partie des défis coopératifs à relever, en collaboration avec la Fédération laitière.

Secrétariat

L'effectif du personnel n'a pas varié. Sont employés :

- Blaise Oriet, secrétaire général, à 2/3 temps;
- Jacques Maître, secrétaire adjoint, à plein temps;
- Christiane Girardin, secrétaire, à env. 1/3 temps.

Dans le cadre de l'activité de la Chambre d'agriculture, le secrétariat assume l'exécution de toutes les décisions des organes représentatifs et les tâches liées. A cet effet, MM. Oriet et Maître participent à près d'une centaine de séances et entrevues.

L'exercice écoulé a été marqué par le nombre inhabituel de consultations, qui sont accompagnées parfois d'imposants dossiers exigeant un travail de préparation considérable. La campagne pour l'arrêté sucrier et le nouveau mode d'encaissement des contributions professionnelles ont aussi requis passablement de temps.

Plusieurs services rémunérés sont assurés par le secrétariat et permettent un quasi auto-financement des charges salariales. Mentionnons la gérance de la Centrale cantonale des blés et de la Centrale des oléagineux du Jura, la gestion des solutions globales d'assurance contre les accidents et pour la prévoyance professionnelle des employés agricoles, le Service consultatif en assurances.

Les deux secrétaires ont aussi signé une septantaine d'articles de presse et ont été sollicités pour les cours dispensés aux chefs d'exploitation dans le cadre du programme de maîtrise. Les consultations téléphoniques ou personnelles, le traitement de dossiers particuliers et l'administration du secrétariat complètent un horaire bien rempli.

Le secrétariat est installé dans un ancien appartement au centre du village de Courfaivre; l'occupation des locaux conjointement avec la coopérative JURANICO, permet de limiter les charges locatives et favorise une utilisation rationnelle des équipements. On déplorera pourtant un manque de place.

Centrale des blés du Jura

La Centrale des blés s'occupe des livraisons de céréales panifiables en gare (rares), du paiement de celles effectuées par les trois centres collecteurs et les trois centres de conditionnement, ainsi que de la distribution et du contrôle des toiles grano. Suite à la modification de la loi sur le blé, l'approvisionnement direct et les cartes de mouture ont été supprimés dès la récolte 1986. Cela signifie également la disparition des traditionnels offices locaux des blés, au nombre d'une soixantaine dans le Jura. C'est l'occasion ici d'adresser de chaleureux remerciements à tous les gérants de ces offices, dont certains étaient en fonction depuis les années quarante. En 1986, la Centrale des blés a encore traité les cartes de mouture correspondant à la récolte 1985.

Livraisons de panifiables à la Confédération

1979	9.247 to.	1983	9.645 to.
1980	7.965 to.	1984	16.053 to.
1981	8.045 to.	1985	13.800 to.
1982	9.359 to.	1986	13.000 to.

Le chiffre 1986 est une estimation. L'Ajoie produit env. les deux tiers des panifiables et la Vallée le tiers.

Répartition des variétés (récolte 1985)

	Jura	Suisse
Classe Ia	2,5 %	1,7 %
Classe I	58,2 %	69,5 %
(dont Arina)	(32,5 %)	(43,2 %)
Classe II	23,8 %	25,2 %
(dont Zénith)	(22,6 %)	(22,0 %)
Classe III	9,6 %	0,9 %
Classe IV	5,9 %	2,7 %

Livreurs de blé / Approvisionnement direct

	1981	1982	1983	1984	1985
livreurs de blé	677	642	634	667	666
cartes de moutures	775	777	787	822	810
moutures (tonnes)	629	442	626	637	615.

Centrale des oléagineux du Jura

La Centrale des oléagineux s'occupe de la conclusion des contrats de culture de colza, de la prise en charge et de la livraison du colza (en collaboration avec les centres de ramassage), des décomptes et des paiements aux producteurs ainsi que de la commercialisation des tourteaux. La répartition des contingents est opérée en collaboration avec le Service cantonal de l'économie rurale. Toutes ces activités sont réglées par une ordonnance fédérale.

La demande de nouveaux contingents reste importante, probablement pour des motifs de rotation culturale. Fort heureusement, notre canton a obtenu des adaptations appréciables ces dernières années. La récolte 1986 s'est effectuée dans de bonnes conditions; le rendement fut moyen (25 kg à l'are), meilleur qu'en 1985 où il n'était que de 19 kg/are. Le centre de ramassage de Alle a pris en charge les 80 % de la récolte et celui de Delémont les 20 %. L'écoulement de l'huile est plus difficile que l'année dernière; la pressuration accuse un important retard qui se répercute sur la disponibilité des tourteaux.

année	contrats	contingent cantonal
1982	190	420 Ha.
1983	203	485 Ha.
1984	216	485 Ha.
1985	230	580 Ha.
1986	237	620 Ha.
1987	257	710 Ha.

Résultats généraux de la récolte	1985		1986
- kg livrés, net	1.064.592	Kg	1.526.162
- montant brut	2.187.033,60	Fr	3.162.066,45
- prix brut moyen	205,45	Fr/q	207,19
- frais de conditionnement	19,44	Fr/q	15,34
- contrib. de publicité + USP	1,20	Fr/q	1,20
- taxe pour commerc. tourteaux	1,66	Fr/q	0,58
- déduction p. dépass. de surface	0,32	Fr/q	0,32
- prix net aux producteurs	182,80	Fr/q	189,75.

A votre service ...

L'année 1986 a été une année calme pour le **service consultatif en assurances.** Huit portefeuilles ont été examinés, mais la demande est forte. Par manque de disponibilité pour des déplacements dans le terrain, nous envisageons de développer les consultations dans nos bureaux.

La situation est tout autre en ce qui concerne l'**assurance globale** (maladie et accidents) au profit des employés agricoles. Vingt-et-une exploitations se sont affiliées en 1986, portant le nombre des affiliés à 97 (soit près des deux tiers des agriculteurs employant de la main-d'oeuvre non-familiale). La campagne d'affiliation sera poursuivie en 1987.

Pas moins de 92 exploitations ont adhéré à notre **fondation rurale de prévoyance professionnelle,** assurant ainsi leur personnel pour la caisse de pension. En augmentation de 31 membres, notre fondation a trouvé son rythme de croisière. Nous ne pouvons que recommander les assurances collectives de la Chambre à tous les agriculteurs concernés, car en payant moins, ils ont la garantie de remplir leurs obligations légales envers leurs employés, quel que soit leur statut (apprenti, stagiaire, saisonnier ou à l'année, suisse ou étranger).

Notre juriste-conseil a reçu 21 demande en 1986 dans le cadre du **Service de consultation juridique professionnel.** Les cas soumis sont divers et ont tous été traités rapidement et à satisfaction des requérants. Une contribution modique de Fr. 30.- est demandée pour une consultation d'un demi-heure à une heure. S'il y a nécessité de procédure, le requérant demeure libre du choix de son avocat. Rappelons que les demandes doivent être adressées au secrétariat de la Chambre d'agriculture.

Le service de consultation juridique est d'autant plus intéressant que notre avocat-conseil sera mieux familiarisé avec les questions spécifiques à l'agriculture.

Limite AF

Jacques Maître

Conclusion

Quoique l'opinion publique ait été manipulée par une information tendancieuse et démagogique orchestrée par des intérêts particuliers qui ont d'autant mieux compris le profit qu'ils peuvent tirer des importations au prix du marché mondial revendues aux conditions du marché suisse qu'ils bénéficient déjà largement de ces juteuses affaires, le résultat de la votation du 28.9.86 sur l'arrêté sucrier doit nous interpeller.

Il s'agit cependant de ne pas se tromper dans l'analyse; même s'il y a quelques petits problèmes d'excédents sectoriels, on ne saurait accréditer l'idée que la production agricole indigène est excédentaire, alors qu'aucun pays au monde n'importe autant de produits alimentaires par tête d'habitant que la Suisse.

Ce que révèle le résultat de cette votation, c'est bien plutôt de nouveaux rapports de force et plus profondément encore, un bouleversement des valeurs. Les préoccupations traditionnelles portaient sur la nourriture et la sécurité collective; elles sont aujourd'hui reléguées à l'arrière-plan, remplacées par le souci du bien-être matériel, du divertissement et de la jouissance personnelle sous toutes ses formes. Quelle place cette société de consumérisme laisse-t-elle à l'agriculture indigène ?

L'agriculture ne doit pas perdre son âme dans ce débat de civilisation. Elle est porteuse de valeurs plus solides que les modes passagères qui occupent actuellement le haut du pavé. En particulier, l'abandon de sa fonction productrice, comme d'aucun le suggèrent, signerait sa perte. Il faut aussi éviter le piège du conservatisme et du recroquevillement. Sauvegarder son identité traditionnelle dans l'ouverture à la modernité, voilà le défi que nous devons relever. Beau programme!

- 0 -

Contributions professionnelles

L'assemblée des délégués du 1er mars 1985 a approuvé l'encaissement centralisé d'une contribution professionnelle au profit de diverses organisations agricoles. Pour les producteurs de lait, l'encaissement d'une contribution de 0,12 ct par kg de lait est effective depuis le 1.7.86, avec le concours des Fédérations laitières. Onze sociétés de laiterie (dont dix en Ajoie) ont provisoirement refusé ce mode d'encaissement; elles seront à nouveau sollicitées en 1987. Pour 1986, les sociétés non-acceptantes et les non-producteurs de lait ont fait l'objet d'un encaissement individuel.

En 1987, le produit de l'ensemble de ces encaissements est budgeté à env. **Fr. 85.000.--**; après concertation avec les organisations intéressées, la répartition suivante a été définie :

- Union suisse des paysans 25.000.--
- Sociétés régionales d'agriculture (quatre) 15.000.--
- Sociétés de paysannes (trois sociétés régionales + l'Association jurassienne) 10.000.--
- Service de dépannage agricole du Jura (contribution de solidarité) 15.000.--
- Chambre d'agriculture du Jura (le solde, soit env.) **20.000.--.**

A l'exception du Service de dépannage agricole, les autres organisations n'encaisseront plus de cotisations auprès des agriculteurs et des paysannes.

Seul le solde d'env. 20.000.- francs figure dans le budget 1987 de la Chambre d'agriculture; la contribution à l'Union suisse des paysans disparaît également de ce budget, puisqu'elle est payée directement à partir de la répartition ci-dessus.

3. COMPTES 1986 ET BUDGET 1987

Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles **
- Contributions des Fédérations (VLG,MIBA,MILCHVERBAND)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (Centrales, assurances, Terre romande)
- Intérêts

- **Total des produits**

Charges

- Frais de séances (assemb.,comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat (3 collab.)
- Frais de représentation et de secrétariat
- Frais administratifs (matériel, fournitures, imprimés, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyage, électricité
- Cotisation à l'Union suisse des paysans
- Cotisations diverses, abonnements, dons
- Amortissements sur participations (Jura Carna)
- Amortissements sur mobilier (achats)

- **Total des charges**

Excédent de charges
Excédent de produits

** Voir le budget de ces contributions à la page précédente. Le budget 1987 ci-dessus ne comprend que le solde non-réparti de ces contributions.

Budget 1986 Fr.	Comptes 1986 Fr.	Budget 1987 Fr.
3.200.--	3.210.--	3.200.--
40.000.--	39.838.--	40.000.--
35.000.--	28.959.90	20.000.--**
12.300.--	12.300.--	12.800.--
500.--	365.--	500.--
120.000.--	143.794.60	140.000.--
6.000.--	5.337.20	5.500.--
217.000.--	**233.804.70**	**222.000.--**
14.000.--	14.275.95	15.000.--
150.000.--	150.966.--	157.000.--
8.500.--	8.164.10	9.000.--
10.000.--	8.565.35	11.000.--
5.500.--	5.025.05	5.500.--
5.000.--	4.068.85	5.000.--
25.000.--	25.000.--	**
5.000.--	4.119.--	5.000.--
-.--	10.001.--	-.--
-.--	-.--	4.500.--
223.000.--	**230.185.30**	**212.000.--**
6.000.--		
	3.619.40	10.000.--

Bilan au début de l'exercice (1.1.1986)

	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Caisse	131.10	515.--	Transitoires TR
CCP	2.002.65	600.--	Transitoires CAJ
Banque	91.045.45	60.000.--	Fonds de réserve
Mobilier	1.--	42.967.20	Capital
Participations	10.902.--		
Totaux	**104.082.20**	**104.082.20**	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.1986)

Caisse	273.75	60.000.--	Fonds de réserve
CCP	2.866.50	46.586.60	Capital
Banque	100.481.85		
Mobilier	1.--		
Participations	901.--		
Transitoires	2.062.50		
Totaux	**106.586.60**	**106.586.60**	

Modification de la fortune

Fortune à la fin de l'exercice	106.586.60	
Fortune au début de l'exercice	102.967.20	
Augmentation de fortune		**3.619.40**

-o-

Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont effectué un pointage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice a permis d'amortir totalement le prêt de Fr. 10.000.- à Jura Carna (les actions Jura Carna avaient été amorties les années précédentes). Un reliquat positif de Fr. 3.619,40 est porté en augmentation du compte capital. A la fin de l'exercice, la fortune se monte à Fr. 106.586,60.

Les soussignés remercient sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour leur disponibilité et leur bon travail. Ils recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1986 de la Chambre d'agriculture du Jura et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 27 janvier 1987.

Les vérificateurs :

Joseph Comte

Yves Courbat

Henri Laville

Robert Piquerez

François Rossé

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1987

Outre les tâches habituelles et le suivi, la Chambre d'agriculture du Jura s'occupera notamment des questions suivantes en 1987 :

Politique agricole cantonale :

- suivre la "carrière" du projet de loi sur le développement rural; contribuer à sa mise en oeuvre rapide dans la formulation souhaitée par la profession;
- étudier, en collaboration avec le canton, la législation d'application, concernant notamment le Fonds d'investissement rural et l'ordonnance sur l'élevage;
- défendre les intérêts de l'agriculture dans le cadre du Plan directeur cantonal (surfaces d'assolement, sites et paysages à protéger) et dans celui de la protection de l'environnement (boues d'épuration, restrictions à l'exploitation agricole, etc.);
- opposition au projet d'une 2e voie ferroviaire dans la Vallée et suivre les questions relatives à la Transjurane.

Politique agricole fédérale

- faire valoir les particularités jurassiennes en matière de politique agricole, notamment en ce qui concerne l'arrêté laitier, le droit foncier rural, l'orientation de la politique agricole;
- soutenir les revendications agricoles permettant d'atteindre le revenu paritaire;
- contribuer, avec d'autres organisations, aux interventions professionnelles destinées à assainir les marchés.

Divers

- étude d'un nouveau système pour la fiscalité agricole;
- oeuvrer au renforcement du secteur coopératif dans les différentes régions jurassiennes;
- développer l'information;
- prendre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Résultats du recensement du bétail du 21 avril (JU)

	1983	1984	1985	1986
Possesseurs de bovins	1'523	1'460	1'441	1'425
Bovins	56'015	56'409	56'482	57'884
Dont vaches			20'334	21'041
Possesseurs de chevaux	645	620	610	595
Chevaux	2'955	2'981	2'982	3'134
Porcs	10'898	8'596	7'967	8'301
Volailles	131'847	124'799	110'769	
Moutons et chèvres	3'478	3'516	3'510	3'065
Colonies d'abeilles	9'077	9'252	9'420	9'308

Source : Recensements du 21 avril, Service vétérinaire cantonal.

Principales productions végétales en hectares (JU)

	1983	1984	1985	1986
Froment	2'392	2'453	2'672	2'840
Seigle	129	206	115	110
Epeautre	148	142	80	37
Subtotal, panifiables	**2'669**	**2'801**	**2'867**	**2'987**
Orge dont Triticale	3'745	3'788	3'894	4'126 173
Avoine	588	577	492	275
Pois protéagineux		(7)	15	28
Autres			9	22 *
Maïs grain	244	272	327	402
Subtotal, fourragères	**4'577**	**4'637**	**4'737**	**4'853**
Colza (contingent)	485	485	580	620
Betteraves sucrières (ctg)	163	163	163	163

Source : Service de l'économie rurale

* Autres = Féverolle (16 ha) et méteil (6 ha)

Primes et contributions diverses dès le 01.07.1987

PRODUCTION ANIMALE

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr/pièce)

de la 2ème à la 10ème vache	*	~~1'400.-~~ 520	(ZM 2-4: + 100.-)
de la 11ème à la 20ème vache	*	~~1'400.-~~ 520	
de la 21ème à la 50ème vache		~~950.-~~ 1030	
de la 51ème à la 100ème vache		600.-	
dès la 101ème vache		400.-	

* les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement des veaux, dont l'effectif total est de 20 vaches au max. et qui engraissent par vache détenue (01.11 - 31.10) au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie, ont droit à une **contribution supplémentaire** de ~~Fr.150.-~~ de la 2ème à la 10ème vache et de Fr.150.- de la 11ème à la 20ème vache. Un certificat ad hoc doit être envoyé au canton dans les dix jours suivant l'abattage.

Contributions d'estivage cf rapp. 86

	Alpages	Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vaches laitières, en production	140.-	90.-	55.-
Taureau d'él., vache mère, nourrice ou tarie	90.-	55.-	55.-
Génisse/Boeuf 1 - 3 ans	25.-	25.-	25.-
Veau 0,5 - 1 an	12.-	12.-	12.-
Cheval, âne, mulet adultes	60.-	60.-	60.-
Cheval, âne, mulet, - de 3 ans	25.-	25.-	25.-
Chèvre laitière	25.-	25.-	25.-
Autre chèvre, mouton	6.-	6.-	6.-

cf contrib. Frais dét. Bétail

PRODUCTION VEGETALE

Primes de culture pour céréales panifiables (fr./ha, montants nets)

Terrain en pente en dehors des ZM	~~720.-~~ 800
Zone intermédiaire élargie	~~225.-~~ 250
Zone intermédiaire	~~500.-~~ 550
Zone préalpine des collines	~~720.-~~ 800
Zone de montagne 1	~~950.-~~ 1060
Zones de montagne 2 - 4	~~1'150.-~~ 1250

4 ev. prix decision 35 CF

Primes de culture pour céréales fourragères (fr./ha)

Prime de base

	orge, avoine, triticale	féverolle pois protéagineux	maïs grain
0,10 à 2,0 hectares	1'400.- 1500-	1'500.- 1800-	1'050.-
2.01 à 5,0 hectares	1'300.- 1400-	1'500.-	1'050.-
5,01 à 10,0 hectares	1'300.- 1400-	1'500.-	600.-
dès 10,01 hectares	1'000.- 1100-	1'500.-	300.-

Suppléments pour conditions difficiles d'exploitation = Primes de culture CP

Terrains en pente	720.-
Zone intermédiaire élargie	225.-
Zone intermédiaire	500.-
Zone préalpine des collines	720.-
Zone de montagne 1	950.-
Zones de montagne 2 - 4	1'150.-

Contributions à la surface (terrains en pente)

	Zone préalpine des collines et zones de montagne 1 - 4		Hors de ces zones
	18-34,9% pente	35% et + pente	35% et + pente
Fauche ou culture des champs	280.- fr/ha	380.- fr/ha	380.- fr/ha
Pâturage	100.- fr/ha	100.- fr/ha	---.- fr/ha
Surface minimale	0,5 ha	0,5 ha	0,5 ha

Les contributions sont allouées pour un maximum de 20 hectares par exploitation.

Prix de certains produits agricoles (1987, Fr/q)

	Ia	Ib	Ic	II	III	IV
Froment, (15%,selon classe)	112.-	107.-	104.-	103.-	99.-	98.-
Seigle (15%)				~~102.-~~	105-	
Epeautre (15%)				~~95.-~~	92	
C. fourragères (15%), féverolle (13%)				75.-		
Pois protéagineux (13%)				78.-		
Colza (4,5%), Soja (12%)				205.-		
Lait			102-	~~97.-~~		

Les données en pourcent entre parenthèses indiquent le taux d'humidité requis pour obtenir le prix plein.

tab 7

Résultats choisis du recensement fédéral des entreprises

CANTON DU JURA

	1975	1980	1985	75-85 %
Exploitations				
Exploitations totales	2'108	2'015	1'872	- 11,2
Exploitations à titre principal	1'506	1'439	1'362	- 9,6
Main d'oeuvre (MO)				
MO permanente, hommes	2'469	2'297	2'248	- 9,0
MO permanente, femmes	512	542	545	+ **6,4**
MO temporaire	2'524	2'248	1'928	- 23,6
Surfaces				
Surface agricole utile (**SAU**)	35'411	38'318	35'623	--,-
SAU / expl (totale)	18,0	20,0	20,9	+ **16,4**
SAU / expl. (à titre princ.)	23,3	25,9	26,8	+ **14,9**
Terres ouvertes (**TO**)	9'055	9'764	10'663	+ **17,8**
TO / SAU %	25,6	25,5	29,9	--,-
Bétail				
Possesseurs de bovins	1'753	1'624	1'464	- 16,5
Bovins	51'702	57'206	56'966	+ **10,4**
Vaches	18'102	21'192	20'731	+ **14,5**
Chevaux	2'577	2'748	2'827	+ **9,7**
Porcs	16'438	16'009	12'606	- 41,7
Volailles	197'948	234'641	136'538	- 23,3
Machines				
Tracteurs	2'187	2'414	2'664	+ **21,8**
Installations de traite	893	997	1'016	+ **13,0**
Sèchoirs en grange	128	180	244	+ **90,6**
Silos m^3	129'657	174'380	196'653	+ **51,7**
Moissonneuses-batteuses	230	236	246	+ **7,0**

Sources : **1975 & 1985 :** Recensements fédéraux des entreprises
1980 : recensement fédéral de la population

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
(suite et fin)

Commission de vérification des comptes

~~M M. Joseph Comte, gérant, Courtételle~~; Yves Courbat, agric., Buix; Henri Laville, agric., Chevenez; ~~Robert Piquerez, agric.~~, Montenol; François Rossé, instituteur, Boncourt. Marc Arn, Le Noirmont; Jean-François Schaffner, Bourrignon

Commission des affaires sociales

M M. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; M me Gabrielle Simonin, Porrentruy; et M M. Paul Cerf, Seleute; Paul Queloz, St-Brais; Rudolf Strasser, Cerniévillers.

Commission de production animale

M M. Luc Fleury, Porrentruy, président; Raphaël Brahier, Lajoux, vice-président; Jacques Maître, secrétaire; Henri Frésard, Les Rouges Terres; Marcel Frund, Bourrignon; Isaac Gerber, Montfaucon; Henri Huelin, Les Emibois; ~~Marcel Koller, Bourrignon;~~ 1) ~~Pierre Marchand, Alle;~~ 2) Germain Piquerez, Bure; ~~Ernest Riha, Courrendlin;~~ 3) Henri Schmid, Courtemelon.

Commission foncière

M M. Bernard Beuret, président; Jacques Maître, secrétaire; M me Mathilde Jolidon, députée, Le Prédame; et M M. André Biedermann, député, Delémont; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Montfaucon; Joseph Jeannerat, Montenol; Fritz Minder, député, Bure; Charles Steullet, Soubey, Dominique Varin, Alle.

Représentations :

Au **grand comité de l'USP** : M M. Joseph Schaffner, Bourrignon et Joseph Willemin, Epauvillers.

* SAB

Au **comité de la FSASR** : M. Blaise Oriet, Delémont.

Au **comité du CRIA** : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au **comité de la Terre Romande** : ~~M. Luc Fleury, Porrentruy.~~ Mme M. Jolidon [~~M me Mathilde Jolidon~~, ~~Le Prédame~~ est en outre déléguée du Jura à l'assemblée de la Terre Romande]. M. Jean Paupe Seleute

Adresse du secrétariat administratif

Chambre d'agriculture du Jura
Case postale 40

2853 Courfaivre

tél : 066 / 56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

5 Sociétés régionales d'agriculture
6 Associations de paysannes
62 ~~63~~ Sociétés de laiterie
8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
3 Centres collecteurs de céréales
9 Organisations de l'élevage chevalin
5 Fédérations de l'élevage bovin
43 Syndicats d'élevage bovin
11 Organisations de l'élevage du menu bétail
3 Groupements d'aviculture
2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole Ajoie
Association des fermiers JU + NE + JB
Assoc. des groupes d'étude agric. et en économie familiale
Association fdes jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & environs
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, coopérative d'achat de mat. de construction
CUMAB, coop. d'utilisation du matériel betteravier
Fédération d'apiculture du canton du Jura
Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie
Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura
JURANICO, Coop. agric. pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'EA de Courtemelon
Société cantonale d'horticulture
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage et d'insémination
SSJ, société des sélectionneurs jurassiens
Société des vétérinaires jurassiens
SUCRACHARGE, coopérative de chargement
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des moulins du Jura
Union des Producteurs Suisses (UPS, section Jura)

4

185 organisations membres.